

Paris, le 21 septembre 2017

## Les 5 conseils d'Advitam face à la perte d'un être cher

**Le décès d'un proche est une expérience douloureuse. Et pourtant, à cette peine s'ajoutent une série de démarches à effectuer, dont la préparation des obsèques ainsi que les démarches administratives et financières. ADVITAM, plateforme de services en ligne de pompes funèbres, donne 5 conseils pour mieux surmonter cette situation.**

### 1/ Connaître les dernières volontés du défunt

Si le défunt n'a pas évoqué ses souhaits de son vivant, il l'a peut-être fait avec son notaire et pris avec lui les dispositions nécessaires. Contacter le notaire du défunt est donc souvent la première démarche à effectuer. Et même si c'est un sujet douloureux, il est important d'en parler avec ses proches, de son vivant !

### 2/ Ne pas se précipiter

L'état de choc dans lequel on se trouve après le décès d'un proche peut entraîner confusions et prises de décisions trop rapides. S'entourer d'un tiers de confiance, proche mais moins impliqué émotionnellement, peut s'avérer extrêmement précieux. Il pourra vous aider à gérer les différentes démarches et l'organisation des obsèques de façon plus rationnelle.

### 3/ Ne pas hésiter à comparer les devis des pompes funèbres

Il est vivement recommandé de prendre le temps de demander plusieurs devis à différentes sociétés de pompes funèbres, et de les comparer. Certains vendeurs, intéressés sur le chiffre d'affaires qu'ils réalisent, peuvent être sans scrupule en proposant des prestations qui ne sont pas nécessaires afin de gonfler la facture. Citons l'exemple d'un transfert dans une chambre funéraire privée, facturé environ 800€ par les entreprises qui possèdent généralement la fameuse chambre funéraire ! Ou encore vendre des soins de conservation alors qu'une toilette est généralement suffisante pour rendre le défunt présentable pour un dernier hommage.

### 4/ Demander des aides financières et des congés payés

On en parle peu mais il existe des aides financières et des congés payés pour aider les personnes lors d'un décès. La mutuelle du défunt peut apporter une aide financière en fonction du contrat établi. La sécurité sociale peut également verser un capital selon l'activité professionnelle de la personne (jusqu'à 13 660€ si fonctionnaire et décédé avant l'âge de la retraite). Il faut en discuter avec la société de pompes funèbres qui s'occupe des funérailles. Pour les congés payés, il faut se rapprocher de son employeur et vérifier la convention collective de l'entreprise.

### 5/ Se faire aider pour les démarches administratives après obsèques

A la douleur et l'épreuve du décès viennent s'ajouter un ensemble de formalités administratives qu'il faut accomplir : résiliation des contrats EDF, téléphone, gaz, assurances, comptes bancaires...

Des entreprises telle que [advitam.fr](http://advitam.fr) prennent en charge la gestion administrative des abonnements du défunt. Ce qui permet de prendre plus de temps pour ses proches.

#### A propos d'ADVITAM | [advitam.fr](http://advitam.fr)

Créée en 2015 par Philippe Meyralbe, la start-up AdVitam révolutionne le marché des pompes funèbres. Elle organise des obsèques de manière simple, en toute transparence à un prix abordable dans toute l'île de France. Advitam garantit des obsèques de qualité, incluant l'ensemble des prestations traditionnelles, grâce au savoir-faire et à l'expérience de ses partenaires, ainsi que l'aide aux démarches administratives après obsèques.

Contacts presse / Violette Kerichard - [violette@edifice-communication.com](mailto:violette@edifice-communication.com) - 06 40 50 09 96  
Samuel Beaupain - [samuel@edifice-communication.com](mailto:samuel@edifice-communication.com) - 06 88 48 48 02